



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du logement

Question écrite n° 69882

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur l'objectif de 50 000 logements rénovés énergétiquement en 2014. Il souhaiterait connaître le bilan.

Texte de la réponse

Entre son lancement - fin 2010 - et la fin de l'année 2015, le programme « habiter mieux » de l'agence nationale de l'habitat (Anah) a permis de financer la rénovation énergétique de près de 150.000 logements. Sous forme d'une subvention publique de 30 à 50 % du montant des travaux, complétée par une prime financière, un diagnostic thermique et un accompagnement de l'Anah, ce programme permet aux propriétaires très modestes de réaliser des travaux de rénovation énergétique, permettant d'améliorer d'au moins 25 % la performance énergétique de leur logement. Dans le cadre du programme « habiter mieux », 40 726 logements ont ainsi été rénovés en 2016, sachant que le rythme de progression des derniers cas du dernier trimestre 2016 permettra de tendre vers l'objectif des 100 000 logements fixés pour 2017.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69882

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Logement et habitat durable

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9771

Réponse publiée au JO le : [21 mars 2017](#), page 2417